Programme de financement
Association facultaire de langues et communication de l'UQAM

RAPPORT BUDGÉTAIRE DE FINANCEMENT DE PROJET

Vous devez fournir à l'association le budget final à l'AFELC-UQÀM dans les **90 jours** suivant la fin du projet. (Article 4.5.3) et les **factures originales**.

Dans le cadre d'une personne ou d'un OBNL, Vous devez fournir les **factures originales** pour avoir droit au remboursement (Article 4.5.6).

Nom du projet selon la demande : _____

Nom de la personne responsable : _____

☐ AGEC ☐ AECP ☐ AEUPAC ☐ AEUPCRH (COCO) ☐ AEMDC ☐ Autre

Autre : _____

REVENU

Postes budgétaires	Montant
	0,00$
	0,00
	0,00
	0,00
	0,00
	0,00
	0,00
	0,00
	0,00
	0,00
Total des revenus	0,00$

DÉPENSE

Date	Nom du commerce	Montant
		0,00$
		0,00
		0,00
		0,00
		0,00
		0,00
		0,00
		0,00
		0,00
		0,00
		0,00
		0,00
		0,00
		0,00
		0,00
		0,00
		0,00
		0,00
		0,00
		0,00

Total des dépenses 0.00$

À L'USAGE DE L'AFELC